

10 octobre 2007 défense et démocratie : du débat à la décision

Le putsch des généraux à Alger en avril 1961 est souvent présenté comme un épisode au cours duquel la démocratie et la Nation ont affirmé dans une épreuve difficile les valeurs républicaines, en particulier par le refus des appelés à suivre les généraux factieux. Par ailleurs, avec le recul, le putsch apparaît comme un coup de force avorté sitôt éclos sans que la République ou la démocratie aient eu à en pâtir. C'est oublier que le sentiment d'une mise en danger de la démocratie fut extrêmement vif en métropole et a conduit le général de Gaulle à prendre des mesures exceptionnelles (proclamation de l'état d'urgence puis mise en œuvre de l'article 16 de la constitution) qui précisément questionnent quant à la possibilité d'une réponse démocratique à la mise en cause de la démocratie.

L'échelle locale (en l'occurrence le département du Gard) permet de renouveler le regard que l'on porte sur le vécu et la gestion de la crise, sur la réalité de la menace, mais également sur la mobilisation de la société civile, la fragilité des pouvoirs publics ou l'importance déterminante du préfet en tant que relais du gouvernement. Elle permet enfin de disséquer la mise en œuvre locale des mesures d'exception, hors de tout cadre judiciaire, dans cet espace aux limites du droit où la défense de la démocratie est le produit de décisions qui ne font pas débat.